

REGLEMENT INTERIEUR

**Du Centre Equestre
Equit'Nature**

Adresse

**10 chemin des cigognes
68140 Luttenbach-près-Munster**

Tel

07.69.72.19.55

Année

2019/2020



ASSOCIATION EQUIT'NATURE

1. Périodes et Horaires d'ouverture	3
2. Respect des horaires	3
3. Adhésions / Inscriptions / Licences	3
4. Participation des familles à la vie de l'association	4
5. Modifications et absences.....	4
6. Stationnement - Circulation.....	4
7. Règles de sécurité - savoir vivre.....	5
8. Le programme des activités.....	5
9. Matériel et règles spécifiques:	5
10. Moniteurs.....	6
11. Films, photos et projection	6
12. Accès à la carrière	6
13. Trajets et transport.....	6
14. Tarification	6
15. Facturation.....	6
16. Discipline.....	7
17. Assurance	8
18. Santé	8
19. Affaires personnelles	8
20. Modifications.....	8
21. Clause et différend.....	9
22. Validité de l'adhésion.....	9
23. Confidentialité :	9
24. Règlement intérieur	9
25. Contacts utiles	9



1. Périodes et Horaires d'ouverture

Le centre Equestre est ouvert toute l'année uniquement en présence de la monitrice
Seuls les propriétaires, demi-pensionnaires et membres fondateurs sont autorisés à accéder au centre sans restriction.

Les séances de cours ont lieu quelles que soient les conditions météorologiques.

Ouvertures :

Du lundi au dimanche

L'association décline toute responsabilité en dehors de l'enceinte (portail du centre équestre franchi).

Il est conseillé aux parents de déposer leurs enfants à l'intérieur du centre et non sur le parking et de revenir les chercher au même endroit.

Le portail doit OBLIGATOIREMENT rester fermé.

2. Respect des horaires

Les parents sont tenus de se conformer aux horaires. Les cavaliers doivent être présents 30 minutes minimum avant le cours pour la préparation de leur monture. En dehors de ces créneaux, les cavaliers sont sous leur propre responsabilité ou sous la responsabilité de leur représentant légal.

En cas de non-respect des horaires, **la monitrice peut se réserver le droit de refuser l'accès au cours.**

Les horaires d'ouverture du centre sont fixés par le Bureau de l'association : ils sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Après chaque utilisation :

L'aire de pansage doit être balayée

Le crottin doit être ramassé à partir du portail du centre équestre jusqu'après le collège (lors ou après les balades)

3. Adhésion/ Inscriptions / Licences

La licence fédérale d'équitation et la cotisation sont obligatoires pour toute souscription à une carte de cours.

Page 3/10

octobre 2019

Centre équestre Equit'Nature :

10 chemin des cigognes,

68140 LUTTENBACH - PRES - MUNSTER

☎ :07.69.72.19.55

<https://equitnature.ffe.com/>

Mail : equitnaturedu68@gmail.com



ASSOCIATION EQUIT'NATURE

L'adhésion est fixée annuellement par l'assemblée générale. Elle est due dès l'adhésion dans l'association sans réduction.

L'adhésion vaut reconnaissance et acceptation des choix pédagogiques spécifiques promus au sein de l'association.

Elle est due par tous les membres. Son règlement devra se faire au plus tard lors de la 3^{ème} séance de cours.

Pour toute inscription, il est impératif de remplir le dossier d'adhésion comprenant :

- ✓ La feuille d'inscription complétée et signée
- ✓ Un certificat médical certifiant l'aptitude à la discipline concernée
- ✓ Une adresse e-mail valide et un numéro de téléphone
- ✓ Le règlement de l'adhésion à l'association
- ✓ Le récépissé du règlement intérieur daté et signé avec les mentions « lu et approuvé »
- ✓ La demande de licence datée et signée

L'inscription aux cours doit se faire d'une semaine à l'autre sur un registre prévu à cet effet.

En cas de désistement, prévenir au plus tard la veille par sms au 07.69.72.19.55

Toute absence non prévenue à temps est due et sera débitée de la carte.

Le comité se réserve le droit de procéder à un changement d'organisation auquel cas, les personnes concernées seront informées en avance

Tous les membres pratiquants la discipline du centre devront obligatoirement souscrire une licence.

4. Participation des familles à la vie de l'Association

Toute participation à la vie de l'association est la bienvenue

5. Absences et Modifications

Toute modification d'inscription doit être faite par mail ou par téléphone au plus tard la veille.

6. Stationnement - Circulation

Les déplacements dans la propriété se font à pied.

Tous les véhicules à moteur (auto, moto, quad...) doivent impérativement stationner sur les 5 places de parking à disposition à l'entrée des bâtiments d'Odcvl, à l'entrée à gauche en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours

Il est formellement interdit de circuler dans la cours d'Odcvl quel que soit le véhicule ou le motif.

7. Règles de sécurité – Savoir vivre

Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte de la propriété. Les rapports avec les autres usagers doivent se faire dans la plus grande courtoisie propice à la sérénité de l'établissement.

Il est interdit sans l'accord d'un responsable :

- De se promener dans les prés ou dans les paddocks
- De chahuter dans la cour d'Odcvl, et dans le centre équestre
- De sortir un cheval ou un poney
- De provoquer toute manifestation de nature à déranger ou effrayer les chevaux
- Monter sur le foin

En dehors des cours, les enfants sont sous la responsabilité et sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des espaces dangereux et veiller à empêcher toute manifestation bruyante pouvant occasionner une gêne au fonctionnement de l'établissement.

8. Le programme des activités :

Equit'nature **est un centre Equestre**. Le programme des différentes activités est préparé par la monitrice /moniteur.

Des suppléments pour des sorties exceptionnelles peuvent éventuellement vous être demandés. Dans ce cas, vous en serez informés par mail, et par voie d'affichage.

9. Matériel et règles spécifiques

Chaque activité pourra établir des règles liées à la pratique de celle-ci, spécificité vestimentaire, matériel indispensable à la pratique de l'activité. Il appartient au pratiquant d'en faire acquisition si besoin.

Le port du gilet de protection est fortement recommandé. En cas de non port du gilet de protection, l'association décline toute responsabilité.

Le port du casque est obligatoire

10. Moniteurs

Les moniteurs (trices) doivent être titulaires d'un diplôme BPJEPS ou DEES équivalent, reconnu par la fédération dont l'activité dépend

11. Films, photos et projection

Nous vous informons que lors de certaines activités, nous sommes amenés à filmer ou photographier votre enfant ou vous-même.

Ces photographies ou films peuvent être le support d'exposition et/ou publiés sur le site d'Equit'nature

Votre autorisation est demandée chaque année dans le dossier d'inscription.

12. Accès au centre

Le centre est un lieu privé.

Il est interdit de le traverser et de l'utiliser comme un parc de jeux

Les chiens sont tolérés dans l'enceinte de l'établissement dans la mesure où ils ne posent pas de problème pour la sécurité des résidents et des chevaux /poneys, sans quoi, ils devront être gardés en laisse. Tout accident provoqué par un chien en liberté, engage la responsabilité de son propriétaire.

En cas d'accident provoqué par un cheval / poney à l'encontre d'un chien, l'association n'en sera pas tenue pour responsable.

Seuls les propriétaires sont autorisés à pénétrer en dehors des horaires de cours sauf accord préalable des membres du comité ou de la monitrice / moniteur.

L'accès des aires de jeux d'Odcvl est interdit:

- Aux chiens même tenus en laisse et autres animaux de compagnie, pour des questions d'hygiène et de sécurité.
- Aux vélos et à tout engin à moteur (quad, moto etc...)

13. Trajets et Transports



ASSOCIATION EQUIT'NATURE

Dans le cadre des activités proposées, les trajets à pied se font sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement accompagnée de bénévoles.

14. Tarification

Les tarifs sont définis pour l'année équestre, de septembre à septembre.

15. Facturation

Le règlement se fait par chèque (à l'ordre d'Equit'Nature) ou espèces

En cas de difficultés de paiement, il est nécessaire de prendre contact avec les responsables de l'association

Inexécution - Retard de paiement : A défaut de non règlement d'une échéance de cotisation ce dernier sera redevable d'une pénalité contractuelle de 10 € par mois de retard. Cela correspond aux frais de dossier

En outre, tout refus de régulariser le retard de paiement, malgré les mises en demeure, expose le membre à la perte de son droit de vote en Assemblée Générale, et éventuellement à son exclusion définitive de l'association.

Le retard de paiement peut impacter sur la non-réinscription de(s) adhérents(s) pour l'année suivante.

En cas d'exclusion, le montant des cotisations et licence, n'est pas remboursé par l'association

16. Discipline

Les activités du centre se déroulent dans le respect des personnes, des lieux, des objets et sous l'autorité du personnel d'encadrement.

En cas d'attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, violence verbale et/ou physique), le bureau d'Equit'nature peut décider, sur demande du personnel d'encadrement, de l'exclusion temporaire ou définitive du (ou des) contrevenant(s). La procédure se déroule comme suit :

- Rendez-vous avec les représentants légaux /parents
- Une lettre adressée à l'adhérent ou son représentant légal
- Une deuxième lettre + un entretien avec l'adhérent ou son représentant légal
- Exclusion définitive.



Si la personne met en danger d'autres personnes par des actes violents, il sera exclu immédiatement sans lettre d'avertissement préalable mais avec entretien de la personne et/ou son représentant légal.

En cas de détérioration du matériel, les contrevenants seront soumis à une obligation de réparation.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit à l'intérieur de la structure.

17. Assurance

L'Association Equit'nature est assurée en responsabilité civile pour les adhérents, le personnel, les bénévoles, lors des activités, des manifestations et le transport qu'elle utilise.

En cas de litiges et en cas de casse matérielle, les personnes et/ou leur représentant légal seront contactés afin de mettre en œuvre leur propre assurance.

18. Santé

Si l'enfant se trouve dans l'obligation de suivre un traitement nécessitant la prise de médicaments pendant sa présence au centre, les parents sont priés de fournir :

- **Une photocopie de l'ordonnance,**
- **Une autorisation parentale écrite,**
- **Le traitement prescrit (avec le nom de l'enfant sur chaque médicament).**

Dans la mesure du possible, les médicaments doivent être prescrits de manière à ce qu'ils soient administrés par les parents en dehors des heures de cours.

19. Affaires personnelles

L'Association décline toutes responsabilités en cas de pertes, de vols ou de détérioration des objets personnels.

20. Modifications

Le présent règlement peut être modifié après délibération du bureau.

Toutes modifications seront transmises aux membres dans les plus brefs délais.

21. Clause de différend

En cas de litige survenant entre l'adhérent et/ou son représentant légal et l'association découlant de l'exécution des présentes, les parties conviennent d'épuiser toutes les voies de règlement amiable, notamment parvenir à la conclusion d'une transaction.

22. Validité de l'adhésion

L'adhésion à Equit'nature est valable du 01 septembre au 31 août de l'année suivante. Chaque membre doit être inscrit chaque année.

Le montant de l'adhésion pour l'année équestre est fixé lors d'une Assemblée Générale.

23. Confidentialité

Equit'nature garantit la confidentialité des documents fournis.

24. Règlement intérieur

Toute inscription à Equit'nature implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

25. Contacts utiles :

Equit'nature

Tel : 07.69.72.19.55

Adresse : 10 chemin des cigognes, 68140 Luttenbach-près-Munster



ASSOCIATION EQUIT'NATURE

Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de non respect de ce règlement ci-dessus

Cavalier :

Nom :

Prénom :

Atteste avoir pris connaissance et approuvé le règlement intérieur de l'association Equit'Nature en pièce jointe

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

Personne responsable :

Nom :

Prénom :

Atteste avoir pris connaissance et approuvé le règlement intérieur de l'association Equit'Nature en pièce jointe

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :